

Plaidoirie pour Sandra MULLER.
Par Me Jade DOUSSELIN.
Procès #balancetonporc

Monsieur le Président,
Mesdames de la Cour

J'ai l'habitude de commencer mes plaidoiries par une citation.

Celle-ci ne fera pas exception :

*« Tu as de gros seins. Tu es mon type de femme.
Je t'aurai fait jouir toute la nuit ».*

Cette phrase, elle a été prononcée par Eric Brion.

Et elle a condamné Sandra Muller.

Mais cette phrase, elle n'est pas seulement celle d'un homme lourd au cours d'une soirée qui dépasserait les limites.

Elle est de celles qui blessent, qui abîment, qui humilient.

Et puis cette phrase avant tout : c'est la vérité.

Alors on a essayé de vous dire, "que pas tout à fait, que pas dans cet ordre, que pas comme ça".

Et puis finalement, au cours des pages d'un livre, on avoue: « oui, cette phrase, c'est la notre ».

Pas la vérité de Sandra Muller.

Pas une vérité.

Pas sa vérité.

LA vérité.

Une vérité que Sandra Muller a tu pendant très longtemps.

Et quand je lui ai demandé pourquoi avoir attendu, pourquoi n'avoir rien dit, elle m'a répondu :

« Pour avoir le sentiment de ne pas avoir tout perdu ».

Mais dans le courant de l'année 2017, le mouvement de libération de la parole monte aux Etats-Unis. Partout, des femmes et des hommes viennent briser des dizaines d'années d'omerta et de silence forcé. Partout les voix de ceux que l'on avait réduit aux silences viennent briser les digues.

Et ça remonte en elle, comme un flot inaltérable...

La salle, son journal dont elle est si fière et qu'elle tient entre les mains ce soir la pour lui présenter.

Et puis cette phrase.

Balancer comme un Rien. Mais qui change tout.

—

Alors on tweet.

Et l'on met dans ces cent quarante-quatre petits caractères tout ce que l'on pas pu dire. Tout ce que l'on a pas su dire.

Brutalement. Instinctivement.

Comment alors croire qu'elle n'agirait pas en toute bonne foi ?

Et je mets au défi quiconque dans cette salle de trouver une femme qui affichera publiquement qu'un jour un homme a osé lui dire : « Tu as de gros seins. Je t'aurais fait jouir », pour une autre raison que celle de se libérer, enfin.

Et on vient nous dire aujourd'hui que cette démarche serait servile ?

Mais au service de quoi ? Au service de qui ? D'une animosité personnelle ? 5 ans plus tard ?

D'une gloire personnelle ? Quand elle a tout perdu et n'est plus aux yeux du Monde que Madame ton porc.

Et c'est rapide un tweet. Ça va vite.

Et on met dans ces cent quarante-quatre petits caractères tout ce que l'on pas su dire tout ce temps. Ce que l'on ressent, brut. Sans réfléchir. Vite.

— — —

Et vous, en cent quarante-quatre caractères vous sauriez définir ce qu'est le harcèlement sexuel ?

Vous sauriez dire, voici la vérité, et je l'a dit parce qu'elle correspond parfaitement à la définition du code pénal et qu'elle correspond aussi parfaitement aux dispositions de la loi de 1881 sur la Liberté de la presse?

Sandra Muller, elle, elle est la. Avec son téléphone et sa blessure.

Et elle écrit la vérité. Elle écrit son sentiment.

Et aujourd'hui on vient nous dire qu'elle aurait du consulter le code pénal ?

On vient nous dire qu'elle aurait du lire la jurisprudence sous l'article 222-13 du code pénal? Et qu'elle aurait du savoir que pour que l'infraction d'harcèlement sexuel au sens du code pénal soit retenu encore aurait il fallu qu'elle vienne prouver une répétition et un lien hiérarchique.

On vient nous dire que Sandra Muller aurait du lire la décision du Conseil Constitutionnel sur le délit d'harcèlement sexuel et ses nombreux commentaires?

On vient nous dire que puisque son agresseur ne correspond pas à la désignation juridique du harcèlement, elle ne pouvait pas le dénoncer, ni le tweeter comme tel.

Et peu importe si elle, elle s'est senti harcelée.

Et peu importe si justement elle agit ainsi par instinct sans stratégie ni faux semblant.

Elle est coupable!!

Et pas qu'un peu coupable. Coupable à hauteur de 15 000 euros. Coupable de devoir réparer l'homme qui l'a brisé.

Mais coupable de quoi ?

Coupable d'avoir dit la vérité?

Coupable de l'avoir fait instinctivement sans stratégie ni faux semblant pour se libérer?

Coupable de ne pas avoir lu l'article 222-23 du code pénal ?

Coupable d'avoir manqué de prudence en disant aux femmes de ce pays deux heures plus tôt : libérez-vous. Parlez. Vous n'êtes pas seules.

Coupable d'avoir balancé SON porc et de l'avoir qualifié comme tel!

Pour sa phrase qui n'est pas l'oeuvre de l'ivresse et de la maladresse d'un homme mais de celui qui a cru nier l'intégrité d'une femme parce qu'il en avait le **pouvoir**.

Et je les entends déjà, ceux qui dans l'embrasure des portes et dans le chuchotement des couloirs viennent nous dire que finalement il aurait mieux valu se taire.

Que finalement ce n'était pas si grave, que ce n'était que des mots. Comme si les mots n'étaient pas de ces choses qui restent.

Comme si ces mots la, ces tweets la n'avaient pas tout changé.

Comme si l'appel de Sandra et son témoignage n'avait pas été l'instant 0 de quelque chose de plus grand.

Comme si ces mots à elle et quelque soit la définition juridique qu'on leur donne n'étaient pas d'intérêt général.

....

Alors pour tout cela, nous avons une responsabilité; et elle est immense.

Nous devons être capable de dire :

A tout ceux qui ont dit la vérité, à tout ceux qui ont eu la force de parler, à tout ceux qui par leur courage nous ont permis d'évoluer, personnellement, collectivement.

A ceux qui pour le bien de tous on dit :

On acceptera plus de subir ça. On acceptera plus d'entendre ça.

On doit être capable de leur dire : « ceux la, on ne les condamnera pas ».

Pour toutes ces raisons, vous déboutez Eric Brion.

Vous le déboutez parce que le droit vous y invite.

Vous le déboutez parce que le progrès vous y oblige.